

*Commission canadienne du blé—Loi*

**M. Clark (Brandon—Souris):** Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ne peut pas s'empêcher d'intervenir, comme d'habitude, lui qui est si impatient de devenir le porte-parole de son parti en matière d'agriculture.

**M. Benjamin:** Je m'intéresse à cette question depuis plus longtemps que vous.

**M. Clark (Brandon—Souris):** L'essentiel, à propos de ces modifications, tient au fait que les agriculteurs ont dû jusqu'ici payer pour des services qu'ils n'ont pas reçus. Cela nous semble illogique. Il convient que les services soient payés par ceux qui les utilisent. Si on s'aperçoit plus tard que les utilisateurs des wagons de producteur obtiennent des services qui ne leur sont pas facturés, il y aura lieu alors de redresser la situation. Pour l'instant, il est évident que ces derniers paient pour des services qu'ils recevraient s'ils utilisaient les points de livraison ruraux. Il serait logique, par conséquent, de réduire les frais qu'on exige d'eux actuellement. Je signale qu'en vertu de ces modifications, ils continueraient à payer une partie des frais qui seraient occasionnés s'ils utilisaient le service. Ainsi, ils paieraient ce que nous estimons leur juste part des dépenses engagées pour les éleveurs locaux.

Au nom du gouvernement, nous sommes heureux de proposer la troisième lecture du projet de loi C-92. La mesure a été longuement débattue et nous espérons que la Chambre voudra l'adopter.

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur le Président, le projet de loi C-92 contient un certain nombre de dispositions, dont la plupart portent sur des points de détail et ne prêtent pas à controverse. La disposition permettant à la Commission canadienne du blé d'emprunter sur les marchés étrangers, ou auprès de gouvernements provinciaux et de toute une variété d'organismes, lui assure une flexibilité accrue. J'invite cependant la Commission du blé à la prudence, car d'autres sociétés d'État se sont trouvées dans de graves difficultés. Par exemple, Eldorado Nucléaire a emprunté environ 500 ou 600 millions de dollars en francs suisses. Elle a emprunté en dollars américains sur des marchés d'outre-mer. Elle a perdu environ 190 millions de dollars sur le marché des changes. La Commission du blé brasse de beaucoup plus gros montants d'argent qu'Eldorado Nucléaire, mais elle est quand même une société d'État, et elle devrait faire preuve de grande prudence à cet égard. Nous souhaitons bien entendu que la Commission du blé emprunte au meilleur taux possible, mais les sociétés d'État doivent faire preuve de grande prudence quand elles empruntent sur les marchés étrangers, surtout au moment où le dollar canadien et le dollar américain ont perdu du terrain sur le marché des changes. Il faudrait faire cette mise en garde en adoptant le projet de loi C-92.

La disposition la plus discutable du projet de loi est celle qui concerne la livraison par wagon, à l'article 8, autorisant la Commission canadienne du blé à payer un montant aux usagers d'un wagon pour les indemniser pour les services qu'ils n'utilisent pas, c'est-à-dire les frais de stockage, d'intérêt et de crédit, puisqu'ils se servent de leurs propres wagons. Cette

disposition a suscité un débat passionné. Les Syndicats du blé des Prairies s'y opposent.

Au comité, la plupart des gens se demandaient quelle incidence cela aurait sur le maintien des points de livraison ruraux si les wagons de producteur devaient assurer une très forte proportion des livraisons, car leur maintien entraîne certains coûts qui ne sont pas couverts par les frais de stockage ou de crédit, par exemple les frais d'entretien de l'infrastructure et ainsi de suite. Or la mesure à l'étude vise uniquement à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, non la Loi sur le transport des grains de l'Ouest qui est concernée.

J'ai estimé que le gouvernement provoquait un beau gâchis en ne fournissant ni documentation ni information. Nous avons écrit aux sociétés ferroviaires, lesquelles nous ont répondu qu'elles ignoraient ce qu'il en coûtait pour maintenir les points de livraison ruraux et ne pouvaient donc pas nous donner de chiffres. Nous n'avons pas pu proposer d'amendements concernant la Loi sur le transport des grains de l'Ouest parce que le projet de loi C-92 se rapporte uniquement à la Loi sur la Commission canadienne du blé.

J'ai proposé un amendement qui a vite été rejeté. Si le gouvernement est défait aux prochaines élections ce sera à cause de sa majorité écrasante, qui lui fait croire que tout ce qui vient de l'opposition est mauvais et ne mérite pas d'être examiné. Les ministériels votent mécaniquement. Ils votent contre, automatiquement.

Mon amendement disait simplement que la somme remboursée à ceux qui utilisent des wagons de producteur devait tenir compte d'une équitable répartition des coûts supportés par la Commission pour maintenir les points de livraison ruraux. Les syndicats du blé ne sont pas contre une certaine réduction des frais de stockage et de manutention. Bien sûr ces gens-là ne profitent pas des frais de stockage et de manutention. Ils disent que le maintien de ces points de livraison ruraux relève d'une autre loi et ne peut être modifiée par ce projet de loi.

Voilà pourquoi j'ai présenté un amendement qui aurait dissipé une partie de ces préoccupations. Nous n'en savons rien, mais peut-être ces frais de stockage, de manutention et de silos sont identiques. Si le gouvernement avait dit que le coût des services qui ne sont pas utilisés était beaucoup plus élevé que le coût du maintien des voies de garage et des points de livraison ruraux, il y aurait une certaine compensation. Mais le gouvernement ne dit pas cela bien sûr, il a refusé l'amendement. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement n'a pas accepté l'amendement. J'espère que le Sénat voudra l'examiner. Sans supprimer tout l'article proposé, il me semble qu'il réalise un équilibre que nous avons cherché à atteindre en ce que les gens qui utilisent les wagons de producteur vont payer une juste part des points de livraison ruraux tout en ayant droit à une certaine réduction en raison des services qu'ils n'utilisent pas, mais le gouvernement a refusé.